

Malaise à la CCI de Grenoble après l'annonce de la suppression de 48 postes

Les salariés de la CCI de Grenoble ont été convoqués par leur direction, le 3 novembre, pour les informer de la suppression de 48 postes. 11 étaient déjà des postes non pourvus, ce qui porte à 37 les personnes concernées. En réponse, un appel à la grève est lancé pour le jeudi 20 novembre.

- Par Franck Grassaud
- Publié le 17/11/2014 | 15:55, mis à jour le 17/11/2014 | 19:28



© France 3 Alpes

Les Chambres de Commerce et d'Industrie ont été créées en 1899 pour représenter les intérêts des entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). En 2010, un vaste mouvement de régionalisation devait permettre d'améliorer plus encore le service à leur clientèle.

Au quotidien, les CCI...

- accompagnent les porteurs de projets, les entreprises dans leur développement économique
- représentent et portent les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics
- informent les entreprises et facilitent leurs formalités administratives

- forment et développent les compétences des dirigeants, de leurs salariés et de jeunes en alternance

Les CCI sont financées à...

- 50% par la ressource fiscale, prélevée sur les entreprises.
- 50% par les recettes propres: facturation de prestation, subvention, partenariat, redevances...

L'immense richesse accumulée"

À Grenoble, la direction de la CCI a donc décidé de supprimer des postes, notamment en raison d'un prélèvement du gouvernement et de la baisse des recettes fiscales. "Cet argument ne tient pas!", selon l'intersyndicale qui représente les salariés. "Ce prélèvement *du gouvernement*, de l'ordre de 4 millions, est très mince par rapport à l'immense richesse accumulée en immobilier, ou thésaurisée en cash depuis des années", justifient la CGT et la CFE-CGC. Pour les syndicalistes, "la CCI *de Grenoble* a développé de nombreuses ressources commerciales, ou issues de la formation, à partir d'un modèle économique la rendant peu dépendante de la ressource fiscale récurrente appelée à diminuer." Et de conclure, "la CCI de Grenoble fait-elle partie de la mouvance des CCI dont les présidents ont décidé de licencier par pure vengeance contre les mesures du gouvernement?"

Sur les 48 postes appelés à disparaître, 11 n'étaient pas pourvus. L'affaire concerne donc 37 personnes et sur cet ensemble une dizaine de licenciements secs seront effectifs, selon le président.

Contrairement à ce qui s'est pratiqué dans d'autres CCI, celle de Grenoble n'entend pas mettre en place un plan social. Des entretiens individuels ont déjà eu lieu et les postes supprimés ont été annoncés aux salariés. Certains ont cru comprendre qu'ils seraient reclassés, mais chacun a été incité à postuler sur des postes vacants.

Les syndicalistes ont du mal à avaler "ces drôles de manières" et estiment que "des seniors encore loin de la retraite" vont pâtir de la situation.

Une journée d'action est prévue le jeudi 20 novembre avec un déplacement des manifestants devant le siège de la CCI Régionale à Lyon.